



Mairie de ROCBARON  
Place du Souvenir français  
83136

## EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

### Tableau annuel d'avancement au grade de ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2<sup>EME</sup> CLASSE

Jean-Claude FELIX, Maire de la Commune de ROCBARON,

**Vu** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, et notamment son article 17 ;

**Vu** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 79 et 80 ;

**Vu** le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux ;

**Vu** l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire réunie le 05 avril 2018;

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1 :** Pour l'année 2018, le tableau d'avancement au grade d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe est fixé comme suit :

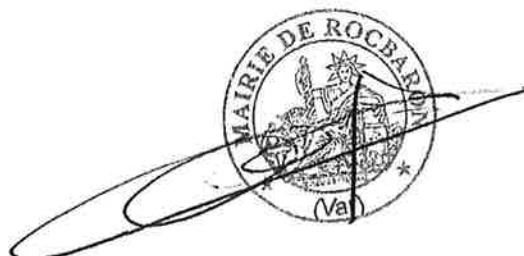
Nom - Prénom	Grade et Echelon actuel	Date d'effet
DIAZ Marie-Claude	Adjoint administratif, 8 <sup>ème</sup> échelon	01/10/2018

**ARTICLE 2 :** Le présent tableau sera communiqué au centre de gestion du Var, afin que celui-ci en assure la publicité.

**ARTICLE 3 :** Le présent arrêté pourra être contesté devant le tribunal administratif dans les deux mois suivant la mise en œuvre des mesures de publicité du tableau d'avancement.

Fait à ROCBARON,  
Le 16 juillet 2018

Le Maire,  
Jean-Claude FELIX.





Mairie de ROCBARON  
Place du Souvenir français  
83136

## EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

**Tableau annuel d'avancement au grade de  
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL  
DE 2EME CLASSE**

Jean-Claude FELIX, Maire de la Commune de ROCBARON,

**Vu** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, et notamment son article 17 ;

**Vu** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 79 et 80 ;

**Vu** le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux ;

**Vu** l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire réunie le 05 avril 2018;

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1 :** Pour l'année 2018, le tableau d'avancement au grade d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe est fixé comme suit :

Nom - Prénom	Grade et Echelon actuel	Date d'effet
CUNAT Marie-Claude	Adjoint technique, 8 <sup>ème</sup> échelon	01/10/2018
SILVESTRE Danielle	Adjoint technique, 8 <sup>ème</sup> échelon	01/10/2018
PISSY Nicolas	Adjoint technique, 8 <sup>ème</sup> échelon	01/10/2018
BLANC Michèle	Adjoint technique, 8 <sup>ème</sup> échelon	01/10/2018

**ARTICLE 2 :** Le présent tableau sera communiqué au centre de gestion du Var, afin que celui-ci en assure la publicité.

**ARTICLE 3 :** Le présent arrêté pourra être contesté devant le tribunal administratif dans les deux mois suivant la mise en œuvre des mesures de publicité du tableau d'avancement.

Fait à ROCBARON,  
Le 16 juillet 2018

Le Maire,  
Jean-Claude FELIX.



Mairie de ROCBARON  
Place du Souvenir français  
83136

## EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

### Tableau annuel d'avancement au grade de ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL DE 2<sup>EME</sup> CLASSE

Jean-Claude FELIX, Maire de la Commune de ROCBARON,

**Vu** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, et notamment son article 17 ;

**Vu** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 79 et 80 ;

**Vu** le décret n° 2006-1693 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation ;

**Vu** l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire réunie le 05 avril 2018;

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1 :** Pour l'année 2018, le tableau d'avancement au grade d'adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe est fixé comme suit :

Nom - Prénom	Grade et Echelon actuel	Date d'effet
MICHEL Sébastien	Adjoint d'animation, 8 <sup>ème</sup> échelon	01/10/2018

**ARTICLE 2 :** Le présent tableau sera communiqué au centre de gestion du Var, afin que celui-ci en assure la publicité.

**ARTICLE 3 :** Le présent arrêté pourra être contesté devant le tribunal administratif dans les deux mois suivant la mise en œuvre des mesures de publicité du tableau d'avancement.

Fait à ROCBARON,  
Le 16 juillet 2018

Le Maire,  
Jean-Claude FELIX.

